GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier de presse → 09.11.2026

EN 10 ANS : DES FORMATIONS RÉNOVÉES POUR AMÉLIORER ET RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

esr.gouv.fr

sante.gouv.fr

SOMMAIRE

4. Éditoriaux

10. **Former davantage et former partout : augmenter les effectifs et territorialiser les études**

20. **Former autrement : adapter les compétences aux nouveaux besoins de santé**

31. **Reconnaître les métiers et faciliter les parcours de formation**

33. Chiffres clés

ÉDITORIAUX



Crédit : Mesre / XBouzas

Stéphanie Rist

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées

« Il y a dix ans, notre système de santé disposait de fondations héritées de la Seconde Guerre mondiale, à l'organisation profondément rigide et inadapté aux défis épidémiologiques, démographiques, technologiques et sociaux qui étaient les nôtres. Il était de notre devoir de répondre aux aspirations des Français, profondément attachés à notre système de santé, aux attentes des professionnels de santé qui soignent au quotidien et de préserver sa performance et le principe de solidarité.

En près de 10 ans, un engagement collectif nous a permis d'entrer dans une profonde transformation structurelle, de l'organisation des soins à la prévention, en passant par la modernisation de l'hôpital et l'évolution de l'ensemble des formations. Ces chantiers structurels ont largement fait évoluer les pratiques et les habitudes.

Structurelle, l'a transformation l'a été par l'organisation de la santé : avec le triplement des maisons de santé, la montée en puissance du numérique et la multiplication par 100 des téléconsultations ou encore l'entrée de la prévention comme enjeu central dans les parcours des patients, avec notamment la création puis la génération de Mon Bilan Prévention aux âges clés de la vie.

Structurelle, par la modernisation de l'hôpital. Après des années d'investissements irréguliers et sans horizon clair, ce sont 31 milliards d'euros qui ont été dégagés pour l'investissement (19 milliards d'euros) et les revalorisations salariales (12 milliards d'euros) dans le cadre du Ségur de la santé. Ce besoin de vision à moyen et long terme a été conforté par la récente instruction visant à donner aux établissements une visibilité sur les dix prochaines années.

Structurelle, enfin, par l'évolution profonde de la formation des professionnels. J'ai toujours considéré que le premier levier de transformation durable du système de santé était celles et ceux qui soignent : par leur formation, par l'évolution et la reconnaissance de leurs compétences, par la coopération entre les métiers, par l'horizon professionnel offert aux nouvelles générations. En dix ans, nous avons donc choisi de former plus, former partout et former autrement, par la confiance aux professionnels de santé.

Avec des décennies où la démographie médicale était gérée de manière déconnectée des besoins, le pilotage de la démographie et des formations ignorait délibérément l'explosion des besoins, présente et à venir. Avec la suppression du numerus clausus actée en 2019, ce sont aujourd'hui +50% d'étudiants admis chaque année dans les études de médecine, par rapport à 2017. Ce sont également des formations davantage territorialisées que nous engageons, pour mieux prendre en compte une réalité que nous connaissons tous : on exerce davantage là où on a grandi et où on s'est formé.

Nous ressentons aujourd'hui les premiers effets de ces réformes.

Mais l'accès aux soins ne pouvait plus seulement dépendre de la disponibilité d'un médecin. C'est pourquoi quasi l'ensemble des professions ont vu leurs compétences et leurs formations renforcées. L'ensemble des professionnels ont ainsi pu mieux passer de la connaissance à la compétence, de l'exécution à l'autonomie et du cloisonnement à l'interprofessionnalité.

C'est ainsi que par delà des les enjeux d'organisation et de financement, la formation est devenue l'un des plus puissants leviers de transformation de notre système de santé. »

Philippe Baptiste

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace



Crédit : Mesre / XBouzas

« L'évolution constante des connaissances, des besoins de santé de la population et des modes d'organisation des soins exige un système de formation agile, capable d'anticiper les transformations. C'est pour porter cette ambition que les formations en santé ont connu, depuis près de dix ans, une séquence de réformes de grande ampleur.

Nous formons plus. La suppression du numerus clausus, la diversification des voies d'accès et l'augmentation des capacités d'accueil ont permis de former davantage de professionnels de santé, notamment en médecine et en odontologie. De nouveaux sites de formation ont été créés au plus près des besoins, en particulier dans les territoires à faible densité médicale, y compris en outre-mer. La licence portail santé, prévue en 2027, simplifiera l'accès aux études, au service de l'équité et de la réussite étudiante.

Nous formons autrement. La rénovation des cursus médicaux, infirmiers, pharmaceutiques, de maïeutique ou d'orthophonie met l'accent sur les compétences dont la population et le système de santé ont besoin, entre spécialisation croissante et approche globale des parcours.

Nous décloisonnons les formations et renforçons la place de la recherche. Le rapprochement entre les formations paramédicales et l'Université favorise les passerelles entre cursus et ouvre de nouvelles perspectives professionnelles. La reconnaissance de nouvelles disciplines universitaires accélère la recherche en sciences infirmières, en sciences de la réadaptation et en sciences maïeutiques.

Nous faisons de la formation un levier de transformation du système de santé. En préparant les futurs professionnels à travailler ensemble, à développer la prévention, à coordonner les parcours et à s'approprier les innovations, la formation n'accompagne pas seulement les évolutions du système de santé : elle les anticipe et les accélère.

Ces réformes prennent du temps avant de produire tous leurs effets, et le chemin parcouru depuis près de dix ans est considérable. Il reste à aller plus loin : la complexité des parcours, les inégalités territoriales, les capacités d'encadrement et les cloisonnements institutionnels appellent encore des réponses. C'est à cette exigence que nous devons continuer de répondre. »



Tous droits réservés

Hugo GILARDI

Directeur Général de l'Offre de Soins (DGOS)

« Former les professionnels de santé, c'est préparer les réponses aux besoins de la population pour les prochaines décennies. Face au vieillissement, à la progression des maladies chroniques et aux difficultés d'accès aux soins, adapter nos formations constitue un virage essentiel. Notre ambition est de donner aux futurs professionnels les compétences nécessaires pour répondre à ces transformations et prendre pleinement leur place dans un système de santé qui évolue.

Cette ambition implique de former davantage, mais aussi de faire évoluer les apprentissages. Les choix que nous faisons aujourd'hui produiront leurs effets pendant plusieurs décennies. Ils doivent répondre aux besoins actuels tout en préparant les futurs professionnels aux évolutions auxquelles ils seront confrontés. La prévention, le numérique en santé ou encore la coordination des parcours doivent occuper une place centrale dans les formations. Le renforcement de l'ancrage universitaire pour les professions paramédicales et de la recherche contribue à cette exigence de qualité, tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux étudiants.

Cette transformation doit également se construire au plus près des territoires. Développer une offre de formation de proximité, diversifier les terrains de stage et permettre aux étudiants de découvrir toute la diversité des exercices sont des leviers pour favoriser leur installation et leur engagement durable dans les territoires. Cela suppose une mobilisation étroite des universités, des instituts de formation, des agences régionales de santé et des collectivités locales.

C'est le sens des réformes engagées et de celles que nous poursuivons. Nous devons porter une attention constante à la réussite des étudiants et à la qualité de leur accompagnement. Investir dans leur formation, c'est investir dans la capacité de notre système de santé à répondre aux besoins de la population. »

Olivier GINEZ

Directeur général de l'Enseignement Supérieur (DGESUP)



Tous droits réservés

« Les formations en santé ont connu une transformation profonde qui répond à une conviction simple de la DGESup : la qualité de notre système de santé repose d'abord sur la qualité de la formation de celles et ceux qui le feront vivre demain. Former davantage, former partout et former autrement sont les trois ambitions qui ont guidé l'action conduite depuis 2017. Les différentes réformes engagées ces dernières années ont permis de rendre les études de santé plus ouvertes, plus lisibles et plus diversifiées.

La suppression du numerus clausus, la rénovation des voies d'accès aux études de santé, le développement de nouvelles offres de formation dans les territoires ou encore l'universitarisation progressive des formations paramédicales traduisent une même volonté : offrir davantage d'opportunités de réussite aux étudiants tout en répondant aux besoins des territoires. Le chemin parcouru est important. Il nous appartient désormais de consolider ces acquis et d'accompagner les transformations engagées pour répondre aux défis à venir.

Car ces évolutions ne peuvent produire pleinement leurs effets que dans la durée et grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Je tiens à saluer l'engagement des universités, des écoles, des instituts de formation, des enseignants, des étudiants, des professionnels de santé, des collectivités territoriales, en particulier les conseils régionaux et des administrations.

Leur mobilisation collective est essentielle pour faire vivre cette ambition et garantir, partout sur le territoire, des formations de qualité, ouvertes et adaptées aux enjeux de demain.

Depuis 2017, le Gouvernement a engagé une transformation sans précédent des formations en santé. Cette politique part d'une conviction simple : il n'y aura pas d'amélioration durable de l'accès aux soins sans une politique ambitieuse de formation des professionnels de santé.

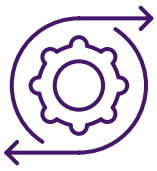
Former davantage, c'est répondre aux besoins croissants de la population. Mais c'est aussi former autrement : diversifier les profils, mieux préparer les professionnels aux réalités de leur exercice, adapter les compétences aux besoins de la population et surtout faire de la formation un levier de transformation de notre système de santé et de réduction des inégalités territoriales.

Vieillissement de la population, progression des maladies chroniques, tensions démographiques, difficultés d'accès aux soins dans certains territoires, développement du numérique et de l'intelligence artificielle, nouvelles attentes des patients : notre système de santé évolue et nos formations en santé doivent évoluer avec lui

Cette transformation repose sur des ambitions complémentaires : former davantage, former dans tous les territoires, adapter les compétences aux nouveaux besoins de santé et mieux reconnaître les professionnels.

FORMER DAVANTAGE ET FORMER PARTOUT : AUGMENTER LES EFFECTIFS ET TERRITORIALISER LES ÉTUDES

La première ambition poursuivie depuis 2017 est claire et se poursuit : augmenter durablement le nombre de professionnels de santé tout en diversifiant les profils recrutés.



La réforme de l'accès aux études de santé, engagée par la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) de 2019, a constitué une première étape majeure.

- La suppression de la première année commune des études de santé (PACES) a mis fin à un concours unique particulièrement sélectif, générateur d'échecs massifs et de nombreux redoublements.
- Son remplacement par le Parcours d'accès spécifique santé (PASS) et les licences avec accès santé (LAS) a permis de réduire les redoublements inutiles, de diversifier les parcours d'accès et de favoriser les réorientations.
- Cette réforme, qui concerne chaque année plus de 45 000 étudiants de 1re année, a déjà produit des résultats significatifs.
- Dès la première promotion, le nombre d'admis en deuxième année a augmenté de plus de 15 %. Le nombre de places en médecine progressait d'environ 25 % par rapport à la période antérieure.

Cette transformation se poursuit avec la licence portail santé, voie unique qui vient se substituer au dispositif PASS/LAS à partir de la rentrée 2027.

- L'objectif est désormais de rendre l'accès aux études de santé plus simple, plus lisible et plus équitable, en tirant les enseignements des limites du système PASS/LAS.
- La licence portail santé devient la voie unique, comportant un bloc national d'enseignements en santé, un bloc disciplinaire contribuant à la formation des futurs professionnels de santé et un bloc transversal et des modalités d'accès harmonisées.

- → Elle permettra d'accéder aux cinq filières de santé : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie, cette dernière s'intégrant désormais progressivement et pleinement au dispositif.
- → L'ambition est ainsi de simplifier l'accès sans renoncer à l'exigence, et de permettre à chaque étudiant de construire un véritable parcours de réussite en santé.

Cette dynamique s'est accompagnée de la suppression du *numerus clausus*, remplacé par des objectifs nationaux pluriannuels (ONP) de formation définis pour cinq ans.

Il ne s'agit plus de déterminer les capacités de formation uniquement à partir d'un nombre de places défini nationalement, mais de construire une trajectoire de formation tenant compte : des besoins de santé de la population et des spécificités territoriales et d'adapter, au besoin, les capacités de formation des universités et d'accueil en stages.

Cette trajectoire permet à chaque université de disposer d'un minimum de professionnels à former et leur laisse la liberté de dégager des moyens pour former davantage.

Les objectifs nationaux pluriannuels (ONP) 2021-2025 ont été dépassés, une nouvelle trajectoire est désormais engagée pour 2026-2030. À l'horizon 2030, les objectifs prévoient au minimum :



12 246 médecins
formés par an,
soit +34 % comparé à 2019

3 734 pharmaciens,
soit +15 % comparé à 2019



1 114 sage-femmes
soit +8 % comparé à 2019





1 725 chirurgiens-dentistes
soit +31 % comparé à 2019

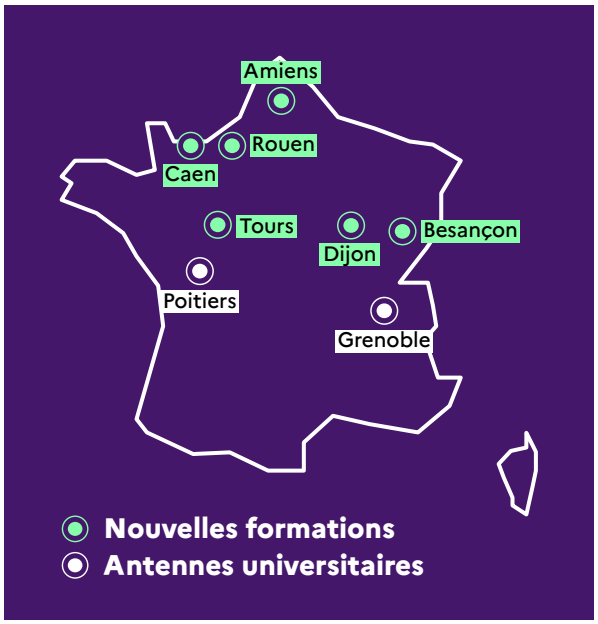
Au total, pour ces formations, les capacités annuelles passeront de 16 211 à 18 819, soit 2 608 professionnels supplémentaires formés chaque année (+16 %).
Sur 5 ans, cela représente 94 095 places en formation. Prochainement, un objectif sera également constitué pour la formation en masso-kinésithérapie.

Ces réformes intègrent également une dimension territoriale forte : il s'agit de former aux études de santé dans tous les territoires

- Parce que la problématique n'est pas qu'une augmentation du nombre de places il faut également pouvoir accéder aux études de santé sans devoir quitter son territoire dès le début de son parcours.
- C'est pourquoi le Pacte de lutte contre les déserts médicaux présenté en 2025 a fixé un objectif particulièrement structurant : permettre l'accès à une première année d'études de santé dans chaque département, en s'appuyant sur des antennes universitaires, des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ou la création de parcours à distance**.** Cette mesure vise à lever un frein majeur à l'orientation des jeunes.
- Les perspectives s'accélèrent fortement pour la rentrée 2027 avec la couverture prévue dans plus d'une dizaine de départements. Cette généralisation repose sur des modèles hybrides innovants, conçus par les acteurs de terrain, combinant enseignements de santé à distance et tutorat médical de proximité en présentiel.

6 nouvelles formations et 2 antennes en odontologie ouvertes depuis 2022 :

- Le constat d'un déficit et d'inégalités territoriales dans la démographie des chirurgiens-dentistes a conduit le Gouvernement à augmenter le nombre d'étudiants en formation et à créer 6 nouvelles facultés (Amiens, Besançon, Caen, Dijon, Rouen, Tours) et 2 antennes universitaires (Grenoble, Poitiers).
- Ces nouveaux sites de formation ont vu le jour grâce à un partenariat entre l'Etat, les universités, les CHU et les collectivités territoriales.



- Ils permettent de former les chirurgiens-dentistes au plus proche de leur futur lieu d'exercice et de réduire les inégalités d'accès aux soins dentaires.
- Cet engagement répond également à un enjeu de long terme : nous savons que le lieu où l'on se forme influence souvent celui où l'on choisit de s'installer et d'exercer. L'ambition est donc de créer une continuité entre le territoire où l'on grandit, celui où l'on se forme et celui où, demain, l'on construira sa vie professionnelle.


Tous droits réservés

La parole à Clément Lemonnier

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Président de l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

« De la réforme de l'accès aux études de santé à l'évolution des formations cliniques, et avec l'ouverture de six nouveaux sites de formation, l'odontologie évolue. L'UNECD prend part à ces travaux, notamment à la construction d'une future réforme du troisième cycle, afin de défendre un parcours professionnalisant, harmonisé, adapté aux besoins de santé bucco-dentaire. »

Agir dès le lycée

- Cette territorialisation commence également avant l'université. L'option santé au lycée, créée à titre expérimental par la loi Valletoux du 27 décembre 2023, et progressivement étendue, vise à permettre aux lycéens, notamment dans les territoires confrontés à des difficultés d'accès aux soins, de mieux connaître les études et les métiers de santé.
- Elle constitue un outil de lutte contre l'autocensure et les inégalités sociales et territoriales d'orientation. L'enjeu est simple : donner à davantage de jeunes les moyens de se projeter dans les métiers de santé, avant même leur entrée dans l'enseignement supérieur.



©Hugo Renard-MEN

La parole à Édouard Geffray

La parole au ministre de l'Éducation nationale

« Aucun lycéen ne devrait renoncer à devenir médecin, infirmier ou pharmacien parce qu'il grandit loin d'une université ou qu'il est le premier de sa famille à envisager des études de santé. Avec l'option santé au lycée, les élèves découvrent la diversité des métiers du soin et les formations qui y conduisent.
Elle offre aussi un espace pour poser les questions qu'ils n'osent pas toujours aborder dans leur entourage. Dans les territoires où l'accès aux soins est difficile, cette démarche prend tout son sens : l'École a un rôle décisif à jouer pour qu'un élève qui se demande "Est-ce que c'est pour moi ?" puisse plutôt se demander "Comment faire pour y parvenir ?" »

Développer en Outre-mer des capacités de formation locales et régionales pour favoriser une installation durable

- Les Outre-mer constituent un enjeu particulier. Les difficultés démographiques et géographiques y sont renforcées et le départ des jeunes pour se former peut constituer un frein supplémentaire à leur retour.
- La stratégie engagée vise donc à développer progressivement les capacités de formation locales et régionales, afin de permettre aux jeunes ultramarins de se former au plus près de leur territoire et de favoriser, à terme, leur installation.
- La création d'une UFR de médecine en Guyane en 2024 constitue une étape historique : elle permet désormais de réaliser localement le premier cycle des études médicales. La capacité, actuellement d'environ 20 étudiants par an, doit progressivement atteindre 50 étudiants à l'horizon 2029.
- Aux Antilles, l'offre a également été renforcée avec l'ouverture du deuxième cycle des études médicales ou encore la création d'un centre de formation d'assistant de régulation médicale (CFARM) en 2023.
- À La Réunion, l'ouverture en 2023 du deuxième cycle de médecine puis l'accréditation de l'université pour plusieurs diplômes d'études spécialisées permettent de construire progressivement un cursus médical complet sur le territoire et l'ouverture d'une formation en orthophonie en 2026.
- Aux Antilles, en Guyane et à La Réunion, la réalisation de stages sur ces territoires pour les internes de pharmacie a été rendue possible à compter de 2023 et depuis 2026, des internes peuvent être affectés dans la subdivision Antilles-Guyane.
- À Mayotte, la consolidation de la première année d'accès aux études de santé et l'ouverture d'une formation en maïeutique constituent des priorités majeures pour favoriser l'accès des Mahorais aux professions de santé et renforcer durablement l'offre de soins sur le territoire.

Cette politique répond à une ambition de long terme : former des professionnels pour les territoires, dans les territoires et avec les territoires.



Le contrat d'engagement de service public (CESP) et le contrat d'allocation d'études (CAE), des outils au service des territoires.

- Créé en 2009, le contrat d'engagement de service public (CESP) est un dispositif de versement d'une allocation mensuelle aux étudiants des filières de médecine et d'odontologie, contre un engagement à exercer en zone sous-dense pendant une durée égale à celle durant laquelle ils ont perçu l'allocation.
- La loi Valletoux du 27 décembre 2023 a étendu le CESP aux étudiants de pharmacie et de maïeutique, ainsi qu'aux étudiants de 2e et 3e années du premier cycle des quatre filières médicales. Bloqué depuis l'adoption de la loi, cet accès est devenu concret par la publication des textes et de l'enveloppe associée pour 2027.

- Le nombre de contrats signés chaque année n'a fait qu'augmenter et atteint 675 contrats supplémentaires signés lors de la campagne 2025-2026.
- Réformé en 2026 pour s'adapter aux besoins et être plus efficace : l'ensemble des contrats constituent un effort de 39 millions d'euros affectés en 2026.
- Sous réserve de l'adoption du PLFSS 2027, un effort supplémentaire de 13 millions d'euros portera à 52 millions d'euros, l'enveloppe dédiée au CESP pour disposer de davantage de contrats
- Le contrat d'allocation d'études (CAE) est un dispositif utilisé par les établissements de santé auprès des étudiants en filières paramédicales. Il permet de conclure un contrat avec un établissement ouvrant droit à une allocation d'études, en contre-partie de laquelle ils s'engagent à y exercer. C'est un outil de fidélisation des futurs professionnels et un outil de promotion et d'incitation à s'engager dans les métiers du soin pour des personnes disposant du potentiel et de la vocation.

Un effort supplémentaire

de 13 millions d'euros,

sous réserve de l'adoption du PLFSS 2027
pour l'enveloppe dédiée au CESP

La quatrième année d'internat de médecine générale (4AMG), une dernière année de formation en proximité.

- À compter de novembre 2026, la quatrième année de médecine générale constituera une nouvelle étape majeure.
- Cette année supplémentaire doit permettre aux futurs médecins généralistes de consolider leurs compétences dans un exercice ambulatoire, au plus près des réalités de terrain.
- Elle vise à parachever la professionnalisation des futurs praticiens juste avant leur installation. Elle prend la forme de stages en autonomie, sans imposer d'exercice en zone sous-dense, mais en encourageant fortement cette implantation.
- Cette réforme constitue ainsi un double levier stratégique : mieux accompagner les jeunes médecins dans leur pratique et participer activement à l'amélioration de l'accès aux soins de proximité.

- → Les docteurs juniors de médecine générale (DJMG) réaliseront deux semestres de stage en ambulatoire pour finaliser leur formation et aussi construire durablement leur installation par un compagnonnage d'un médecin praticien agréé maître de stage des universités (PAMSU).
- → Ce PAMSU, en contrepartie d'indemnités et de primes, accompagnera le docteur junior de médecine générale dans sa dernière année, en proximité.


Tous droits réservés

La parole à Olivier Saint-Lary

LA PAROLE AUX ENSEIGNANTS
Président du Collège national des généralistes enseignants (CNGE)

« Depuis 2017 le CNGE soutient la mise en place d'une phase de consolidation pour le DES de médecine générale à l'instar des DES de toutes les autres spécialités. Sa mise en place doit renforcer l'autonomie des docteurs juniors dans le cadre protecteur de la supervision et faciliter leur installation. »


Tous droits réservés

La parole à Stéphane Oustric

LA PAROLE À LA PROFESSION
Président du conseil national de l'ordre des médecins (CNOM)

« La quatrième année de médecine générale et le droit d'exercice complémentaire constituent deux réformes majeures, attendues depuis plusieurs années. Coconstruits avec les ministères chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur et le Conseil national de l'Ordre des médecins, ces dispositifs visent à améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires à court et moyen terme. »

Les réformes successives de la pharmacie, au plus près des besoins de la population


Tous droits réservés

La parole à Mattheo De Faria

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF)

« Les études de pharmacie se sont profondément transformées : fin du numerus clausus, service sanitaire, diversification des voies d'accès, approche par compétences, enfin une sixième année reconnue par des diplômes d'études spécialisées. Ces avancées, parfois imparfaites, portent la marque des étudiants.
Reste à ouvrir aux officinaux le statut de maître de stage universitaire. L'ANEPF sera toujours présente. »



Tous droits réservés

La parole à Carine Wolf Thal

LA PAROLE À LA PROFESSION
Présidente du conseil national
de l'ordre des pharmaciens

« Les études de pharmacie ont connu d'importantes réformes, de l'accès aux études de santé aux troisièmes cycles. Demain, faisons de la formation un levier d'attractivité et d'adaptation à nos métiers, pour susciter de nouvelles vocations chez les jeunes et donner à la pharmacie les moyens de répondre aux défis de santé actuels et à venir. »

- La finalisation des diplômes d'études spécialisées (DES) de pharmacie officinale et industrielle ont nécessité plusieurs années de concertation car initiée en 2017. Cette réforme s'est concrétisée à la rentrée 2026 sous l'impulsion des ministres Stéphanie RIST et Philippe BAPTISTE permettant de mieux adapter la formation aux évolutions de la profession notamment concernant les nouvelles missions confiées aux professionnels ces dernières années.
- La filière officine voit désormais sa dernière année quasi-intégralement réalisée en stage dans les territoires dont au moins une partie dans une pharmacie pouvant être considérée comme rurale ou zone sous dense en contrepartie d'une évolution de la gratification des étudiants à hauteur de 1 114€ brut/mois contre 659€/mois avant réforme.

Évolution de la gratification des étudiants à hauteur de :

1 114 € brut/mois **CONTRE** **659 € brut/mois** **AVANT RÉFORME.**

- Par ailleurs, les filières de biologie médicale et de pharmacie hospitalière ont bénéficié respectivement en 2017 et en 2019 d'une rénovation, articulée avec la réforme du 3e cycle des études médicales.
- Ces réformes ont permis de mieux articuler la formation des pharmaciens avec les besoins territoriaux, avec la création de commissions régionales d'évaluation des besoins de formation et de répartition des lieux de stages.
- Des travaux ont par ailleurs été initiés permettant aux pharmaciens déjà titulaires d'un diplôme, de pouvoir bénéficier d'un second diplôme d'études spécialisées (DES) permettant de basculer après formation, d'évoluer.
- Il est confiée à Pr. Vincent LISOWSKI, président de la Conférence des doyens de Pharmacie, doyen de la faculté de Pharmacie de Montpellier et Ilan RAKOTONDRAINY, Ancien président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF), Pharmacien d'officine ; une mission interministérielle pour finaliser les réformes des études de pharmacies.
 Si l'entrée dans les études de santé et le 3e cycle ont été rénovés, il est nécessaire d'actualiser les 2/3es années et le 2nd cycle des études. Cette mission pourra envisager un format différent et innovant.


Tous droits réservés

La parole à Anaïs Narwa et Lucie Boulière

LA PAROLE AUX INTERNES
Coprésidentes fédération nationale des syndicats d'internes de pharmacie et biologie médicale (FNSIP-BM)

« Depuis 2017, les réformes ont fait évoluer les formations en santé : refonte et reconnaissance de l'exclusivité des DES, création des FST, amélioration de l'encadrement du temps de travail et revalorisation des gardes. Si ces avancées témoignent d'un engagement collectif fort, de nombreux enjeux restent à relever, notamment la création du second DES et la préservation de la santé mentale des internes, qui demeure une priorité majeure. »

FORMER AUTREMENT : ADAPTER LES COMPÉTENCES AUX NOUVEAUX BESOINS DE SANTÉ

Former davantage ne suffit pas. Les professionnels que nous formons aujourd'hui exerceront dans un système de santé profondément différent de celui dans lequel nous avons été formés hier.

Les réformes engagées depuis 2017 ont donc également transformé les contenus et les méthodes pédagogiques afin d'adapter les compétences des professionnels aux besoins actuels de la population.

La réforme du deuxième cycle des études médicales illustre cette évolution.

- Les anciennes épreuves classantes nationales (ECN) ont laissé place à un dispositif d'évaluation plus complet associant les épreuves dématérialisées nationales (EDN), des examens cliniques objectifs structurés (ECOS) ainsi qu'une meilleure prise en compte du parcours de l'étudiant.
- L'objectif est clair : ne plus sélectionner uniquement les étudiants sur leurs connaissances théoriques mais également sur leurs compétences cliniques, relationnelles et leur capacité à exercer la médecine.



Tous droits réservés

La parole à Thibault Patey

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Président de l'association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF)

« Depuis 2017, les réformes s'enchaînent : fin de la PACES au profit du système PASS/LAS en 2020, réforme du troisième cycle, puis R2C et suppression des ECN. L'ANEMF salue l'ambition mais exige une évaluation, des moyens et une équité territoriale. L'ANEMF continuera de construire un système de soins et de formation par les étudiants, pour les étudiants. »

Le troisième cycle des études médicales a également été profondément rénové.

- La réforme du 3e cycle des études de médecine, entrée en vigueur à la rentrée universitaire 2017, constitue la plus importante évolution de l'internat depuis la création des diplômes d'études spécialisées (DES). Désormais organisé autour de trois phases – socle, approfondissement et consolidation. Le 3e cycle d'Internat permet une montée progressive en autonomie grâce au statut de docteur junior.
- Elle poursuit plusieurs objectifs : faire évoluer la formation d'une logique de durée vers une logique de compétences, garantir que le DES constitue le diplôme nécessaire et suffisant à l'exercice d'une spécialité, renforcer le suivi pédagogique des internes et mieux adapter la formation aux besoins démographiques et aux nouvelles organisations des soins.
- Elle met fin à une logique reposant principalement sur la validation des stages au profit d'un référentiel national de compétences, d'évaluations régulières et d'un suivi individualisé du parcours. Chaque spécialité dispose désormais d'une maquette nationale, d'objectifs pédagogiques, d'un référentiel de compétences.



Tous droits réservés

La parole à Achille Cassiot

LA PAROLE AUX INTERNES
Président de l'inter-syndicat national des internes (ISNI)

« Les nombreuses réformes engagées depuis dix ans, difficiles à absorber simultanémen pour étudiants et internes, ont apporté des avancées : internat structuré en phases, nouveaux DES… L'ISNI veillera à ce que leur mise en œuvre reste subordonnée à leur finalité formatrice, notamment pour la quatrième année du DES de Médecine Générale. »


Tous droits réservés

La parole à Caroline Barichon

LA PAROLE AUX INTERNES
Présidente de l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG)

« En dix ans, l'ISNAR-IMG a contribué à améliorer l'internat de Médecine Générale (décrets sur la parentalité, revalorisation des gardes, AEA). Toujours, nous défendrons le respect des 48h, la santé mentale et la lutte contre les VSS. Aujourd'hui, nous refusons que la 4A soit réduite à une simple mesure d'accès aux soins. »


Tous droits réservés

La parole à Suzanne Nijdam

Présidente de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)

« De la PACES, à la Licence Portail Santé en 2027 en passant par PASS/LAS, les alertes étudiantes ont changé la donne : la première année doit former et orienter, pas seulement sélectionner sous pression. Les fédérations étudiantes ont pu ouvrir la voie. Cette dynamique d'évolution doit maintenant garantir des places suffisantes et un soutien fort. »

Des réformes techniques engagées et à poursuivre : place au numérique et aux études de cas.

→ Les concours de l'internat de médecine ont été entièrement numérisés et leur approche pédagogique a sensiblement évolué. Les travaux engagés par le Centre national de gestion (CNG) doivent se poursuivre afin de permettre, à court terme, la numérisation des concours de l'internat d'odontologie et de pharmacie, ainsi que l'évolution de leurs modalités d'évaluation vers une approche pédagogique davantage alignée sur celle de la médecine.



Tous droits réservés

La parole à Vincent Lisowski

LA PAROLE AUX DOYENS
Président de la conférence des doyens cde pharmacie

« Depuis une décennie, les études de pharmacie poursuivent leur transformation pour mieux répondre aux missions élargies de santé publique des pharmaciens. La R3C, l'approche par compétences et l'ouverture du dispositif CESP à nos étudiants témoignent d'un engagement collectif avec le soutien de l'État. Aussi, notre conférence porte pour les prochains mois l'atterrissage du statut de MSU, d'enseignant chercheur officinal, d'un dispositif de recrutement postbac direct et le lancement des travaux sur l'internat et le 1er et 2e cycle. »

Un diplôme d'État de Docteur en Maïeutique a été créé et la formation passée à 6 ans.

→ Plaçant les sages-femmes à un plus haut niveau de formation, à compter de la rentrée 2028, une année de formation supplémentaire sera déployée créant ainsi un 3e cycle court. Cette évolution souhaitée par la profession permet notamment de répondre aux élargissements successifs des missions des sage-femmes.

→ La loi Chapelier de 2023 a instauré l'intégration de la formation des sages-femmes au sein de l'université à partir de septembre 2027. Cette intégration organique permet de favoriser les liens avec les étudiants des filières médicales et pharmaceutiques et de développer les activités de recherche en maïeutique.

→ Le gouvernement entend déployer le statut de maître de stage universitaire (MSU) pour la profession de sage-femme, les textes sont en cours de finalisation. Ces travaux sont complémentaires au déploiement du statut statut de bi-appartenance pour la profession qui sera déployé prochainement.


Tous droits réservés

La parole à Kyra Braze

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Présidente de l'association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF)

« Le 25 janvier 2023 est publiée la Loi Chapelier. Cette loi est historique pour la formation en maïeutique, signant la création d'un 3e cycle d'études, ainsi qu'une intégration définitive à l'université à compter du 1er septembre 2027. Elle représente une véritable victoire pour la formation et l'aboutissement de nombreuses années de revendications pour l'ANESF. »


Tous droits réservés

La parole à Isabelle Derrendinger

LA PAROLE À LA PROFESSION
Présidente du conseil national de l'ordre des sages-femmes (CNOSF)

« Dernière réforme des études de sages-femmes, la loi du 25 janvier 2023 constitue une évolution majeure pour la profession. En instaurant un troisième cycle conduisant au doctorat en maïeutique et en intégrant les écoles à l'université, elle renforce l'ancrage médical et scientifique de la formation et l'expertise professionnelle, au service de la population. »

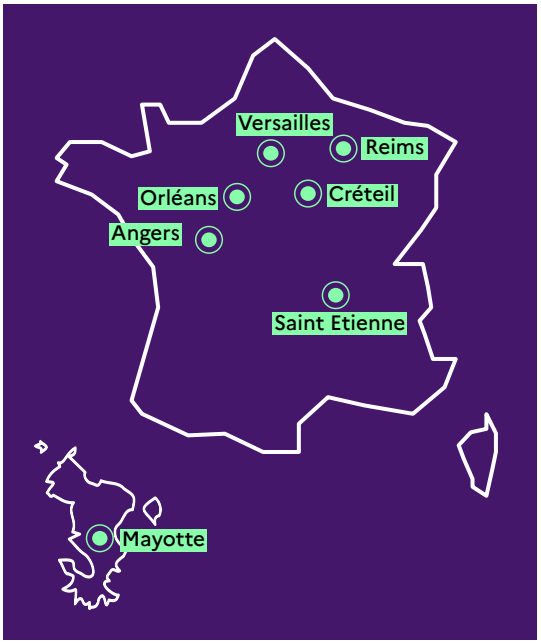
La parole à Fabienne Darcet

LA PAROLE AUX ENSEIGNANTS
Présidente de la conférence nationale des enseignants en maïeutique (CNEMA)

« L'évolution de la formation de sage-femme, avec la délivrance d'un diplôme d'état de docteur en Maïeutique, marque une étape importante de la valence médicale de la profession. De plus, cette réforme, fruit d'un engagement collectif, transforme fortement les apprentissages avec une approche par compétences et renforce l'identité universitaire de la Maïeutique Il reste encore à finaliser le statut des enseignants et des maitres de stage universitaires pour concrétiser cette transformation, et donner aux équipes pédagogiques et aux professionnel les moyens de former les sages-femmes de demain. »

Cette approche par compétences est également déclinée pour les formations paramédicales.

- La réforme du diplôme d'État d'infirmier renforce le raisonnement clinique, l'analyse des situations complexes, la coopération interprofessionnelle, les stages et la recherche, en alternance avec les enseignements théoriques. Le nouveau référentiel intègre également les nouvelles compétences reconnues aux infir miers, notamment en matière de consultation infirmière et de prescription. L'action du gouvernement autour de la formation et la profession est claire : des compétences reconnues, une formation intégralement revue et universitarisée, reconnue à un grade de licence avec un diplôme délivré par l'université.
- Par ailleurs, à compter de la rentrée 2026, la rénovation du référentiel de formation d'orthophonie privilégie une approche par compétence et adossé à la formation à la recherche au niveau de grade master. Elle a permis aussi de diminuer le volume horaire par la mise en cohérence des différents enseignements au bénéfice de la santé mentale des étudiants.
- Afin de mieux répondre aux besoins dela population, de nouveaux sites de formation verront le jour entre 2027 et 2028 dans plusieurs sites comme par exemple à Reims, Saint-Etienne ou Orléans.



En 2026, ce sont

+ de 1 000 étudiants

qui accèdent aux études d'orthophonie (+20 % depuis 2017).



Tous droits réservés

La parole à Marie Cadio

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Présidente de la fédération nationale des étudiants en sciences infirmières (FNESI)

« Après deux ans et demi de concertation, la réforme de la formation infirmière a vu le jour. La réingénierie de la formation constitue une avancée majeure pour les étudiants ainsi que pour la reconnaissance universitaire des sciences infirmières. Celle-ci est essentielle afin de renforcer sa place au sein de l'université. »



Tous droits réservés

La parole à Nathan Darmon

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Président de la fédération nationale des étudiants en orthophonie (FNEO)

« La formation des futurs orthophonistes a été repensée après plusieurs années de concertation avec les étudiant(e)s. Cette réforme est une avancée vers une meilleure reconnaissance institutionnelle et professionnelle de nos compétences.
Notre objectif : une formation de qualité pour répondre aux besoins croissants d'orthophonistes.
La FNEO restera exigeante pour ses étudiants. »

→ La formation de masseur-kinésithérapeute s'inscrit depuis 2015 dans un parcours de cinq années d'études formellement reconnues depuis 2021 au grade master. Déclinée dans une approche par compétences, le référentiel de formation comporte entre autres la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic ainsi que le traitement clinique des personnes à tous les âges de la vie conformément aux nouvelles modalités d'exercice. C'est dans cette logique que les masseurs-kinésithérapeutes ont été intégrés aux dispositifs des « Bilans aux âges clés de la vie » par la ministre Stéphanie RIST en septembre 2026.


Tous droits réservés

La parole à Élise Bardoult

LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS
Présidente de la fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK)

« Les réformes de la formation en kinésithérapie ont permis des avancées majeures : reconnaissance du grade master, intégration universitaire progressive, développement de la recherche et évolution des compétences. Portées collectivement avec les étudiants, ces victoires doivent être consolidées pour achever l'universitarisation et garantir une formation accessible et équitable à toutes et tous. »


Tous droits réservés

La parole à Pascale Mathieu

LA PAROLE À LA PROFESSION
Présidente du conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

« Cinq années de formation conférant 300 ECTS et le grade master, création d'une section du CNU : de belles avancées pour la formation en kinésithérapie ! Poursuivons ensemble cette dynamique pour achever l'intégration universitaire, garantir des études financièrement accessibles et rapprocher formation, recherche et pratique clinique, au service de tous les patients. »

- → Avec une place accrue dédiée aux sciences médicales, à la recherche et au raisonnement clinique, permettant un rapprochement avec le modèle universitaire des formations médicales, cette certification confère le grade de master.
- → Dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne (PFUE), la France a par ailleurs défendu une position permettant de définir des standards européens dans la formation en kinésithérapie.

Les réformes engagées traduisent une évolution profonde de notre système de santé. Les besoins des patients changent et les formations doivent désormais préparer les professionnels à répondre à ces nouveaux enjeux.

Si depuis plusieurs décennies, notre système de santé tend à s'éloigner du modèle traditionnel du médecin prescripteur et du professionnel paramédical exécutant, la période actuelle est charnière en développant l'approche par compétences, l'autonomie des professionnels paramédicaux et l'interprofessionnalité entre les différents professionnels médicaux et paramédicaux.

Le vieillissement de la population, les maladies chroniques et la multiplication des parcours complexes imposent de mieux partager les compétences et de renforcer le travail en équipe.



Le développement de la pratique avancée infirmière constitue l'une des principales illustrations de cette évolution.

- → Introduite en France par la loi de modernisation du système de santé de 2016, la pratique avancée infirmière poursuit un double objectif : améliorer l'accès aux soins et la qualité des parcours des patients tout en réduisant la charge de travail des médecins sur les pathologies ciblées.
- → Depuis sa création, son cadre d'exercice n'a cessé d'être renforcé avec l'extension des mentions. Les infirmiers en pratique avancée interviennent aujourd'hui dans cinq mentions : pathologies chroniques stabilisées, oncologie-hémato-oncologie, maladie rénale chronique, psychiatrie-santé mentale et urgences.
- → L'accès direct sous certaines conditions et la primo-prescription (loi Rist 2), la suppression du protocole d'organisation (décret de janvier 2025), l'extension des possibilités de prescription (arrêté du 25 avril 2025), la révision du cadre d'exercice des TROD (août 2026) et des lieux d'exercice (loi infirmière de juin 2025) ont notamment participé à déployer leur plein potentiel.
- → On compte aujourd'hui près de 4 000 diplômés en 2025 et 2000 en formation. L'objectif du gouvernement est clair, il vise à doubler à partir de 2027 le nombre d'IPA en formation. Cet objectif sera possible par différentes évolutions qui seront concertées avec le secteur dont la suppression de l'obligation d'exercice avant l'entrée en pratique avancée pour favoriser ainsi la formation initiale.

→ La pratique avancée infirmière (PAI) doit être distinguée des IPA et des spécialités infirmières reconnues en pratiques avancées. Si des réingénieries sont en cours notamment celles des infirmiers puériculteurs (IPDE) : elles doivent alimenter une réflexion profonde pour préserver les spécialisations infirmières qui constituent une pratique avancée. Le gouvernement souhaite dans une démarche prospective interroger la formation et la pratique avancée infirmière dans leur globalité par une mission confiée à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) en lien avec l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR).


Tous droits réservés

La parole à Alain Desbouchages

LA PAROLE À LA PROFESSION
Président du conseil national de l'ordre des infirmiers (CNOI)

« En dix ans, la formation infirmière a connu une transformation majeure : universitarisation, admission via Parcoursup, développement du raisonnement clinique, des sciences infirmières, de la pratique avancée et personnalisation des parcours. Le référentiel de 2026 ouvre une nouvelle étape. Les attentes sont fortes : renforcer l'expertise, l'autonomie, l'attractivité et la reconnaissance de la profession. Sachons accompagner et répondre aux défis futurs du système de santé. »

Le service sanitaire : une formation pour les étudiants en santé, prévention ciblée et adaptée par les étudiants en santé.

→ Souhaité par le Président de la République, l'objectif du service sanitaire est de sensibiliser très tôt ces futurs professionnels de santé aux enjeux de prévention et de promotion de la santé, développer l'interprofessionnalité et leur permettre d'intervenir directement auprès des populations.

→ En 2025, plus de 47 000 étudiants ont participé au dispositif, réalisant près de 12 000 actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Depuis 2018, ce sont plus de 330 000 étudiants en santé qui ont été impliqués pour environ 84 000 actions réalisées dans toutes les régions.



+ de 47 000 étudiants
ont participé,
au service sanitaire en 2025

12 000 actions de prévention,
sur l'ensemble du territoire

+ de 333 000 étudiants
impliqués pour environ 84 000 ACTIONS RÉALISÉS dans toutes les régions.



→ Les actions sont réalisées à 75 % dans des établissements scolaires et des lycées techniques, professionnels ou agricoles, 11% dans le secteur social et médico-social, 5% en milieu de soins, 4 % en entreprise ou établissement de formation professionnelle, 3% dans des établissements d'enseignement supérieur et 2% dans l'espace public.

En 2026-2027, le service sanitaire sera prioritairement déployé sur la thématique de santé mentale dans les lycées.

Enfin, les sujets de santé publique sont intégrés, au fur et à mesure, dans les référentiels de formation rénovés.

→ Cela concerne les compétences transversales liées au numérique en santé, à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS), à l'éducation thérapeutique ou encore à la formation aux gestes et soins d'urgence.

→ Plus spécifiquement, les politiques publiques donnent lieu à des adaptations des référentiels pour intégrer de nouvelles compétences à acquérir par les futurs professionnels : assises de la pédiatrie, santé mentale, troubles du neurodéveloppement (TND), plan cancer, violences sexistes et sexuelles, grand âge et autonomie, handicap, sport-santé, santé sexuelle, assises de la télémédecine…

Ainsi, les formations ne préparent plus uniquement à soigner ; elles préparent également à prévenir, coordonner, accompagner et travailler en équipe.

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS ET FACILITER LES PARCOURS DE FORMATION

L'ensemble de ces réformes participe enfin à une ambition plus large : mieux reconnaître et renforcer les métiers du soin en renforçant leur ancrage universitaire, en améliorant l'interprofessionnalité, en facilitant les conditions d'études et en formant des futurs professionnels capables de questionner leur pratique (réglementation, éthique, enjeux sociétaux, développement durable, numérique en santé et nouvelles technologies). Ces nouvelles modalités ont aussi pour objectif de garantir une meilleure qualité et sécurité des soins.

L'universitarisation des professions paramédicales renforce la qualité scientifique proposant une formation à et par la recherche. En outre, cela favorise les passerelles entre professions tout en ouvrant de nouvelles perspectives de poursuite d'études. Il est désormais plus facile de se réorienter pour rester dans une formation donnant accès à l'exercice d'une profession de santé. Les étudiants capitalisent ainsi sur les connaissances et compétences acquises dans un parcours de santé pour poursuivre dans un autre parcours de santé.



Plusieurs autres filières ont également fait l'objet de réformes :

- Les diplômes d'État de technicien de laboratoire médical (TLM), de préparateur en pharmacie hospitalière (PPH) et de pédicure-podologue (PP) confèrent dorénavant le grade licence, renforçant l'attractivité de ces professions, consolidant les partenariats avec l'université et améliorant la qualité de vie étudiante grâce à l'accès aux services et aides universitaires, alignés sur ceux des autres filières.
- Répondant à cette logique d'universitarisation, le diplôme de préparateur en pharmacie a été transformé en diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur en pharmacie.
- La réforme de la formation en psychomotricité a été initiée, celle des ergothérapeutes doit également débuter. Le gouvernement entend poursuivre ces réingénieries dans des cadres qui leur sont propre, sans allonger la durée de formation tout en portant une réflexion plus profonde de mutualisation ou de partage des blocs de formation.
- Afin de sécuriser la prise en charge des appels téléphoniques aux centres 15, un diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) a été créé en 2019. Ce diplôme est depuis devenu obligatoire pour l'exercice de cette profession de santé reconnue comme telle par la loi RIST II. 21 centres de formation sont désormais agréés par le ministère chargé de la santé en privilégiant un maillage territorial. Le gouvernement souhaite à terme que la formation d'ARM conduise à l'obtention d'un diplôme d'Etat d'assistant de régulation médicale.

Les formations sont professionnalisées et les compétences davantage reconnues.

- Les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, réalisables en formation initiale, continue, par apprentissage ou par la validation des acquis par l'expérience (VAE), sont désormais construites autour d'un référentiel de compétences, avec un diplôme enregistré au niveau 4 du RNCP.
- La formation d'ambulancier, également conçue avec une approche compétences, comporte depuis 2022 une dimension soignante en sus de la dimension transport.



Face aux tensions persistantes de recrutement, faciliter l'accès aux formations d'aide-soignant (AS), d'auxiliaire de puériculture (AP), d'assistant de régulation médicale (ARM), d'infirmier (DEI) constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité et la continuité du service public de santé :

- À compter de la rentrée 2026, des dispositions règlementaires ont été prises pour créer une voie d'accès spécifique proposée aux bacheliers de Parcoursup non admis fin juin.
- Depuis 2023, un parcours spécifique d'accès en 2e année de formation en soins infirmiers pour des aides-soignants expérimentés a été mis en place. Ce dispositif démontre que les AS investis obtiennent de très bons résultats. En 2026, ce parcours est désormais proposé dans onze régions (9 régions métropolitaines et un territoire ultramarin) et 95 IFSI ce qui représente 438 aides-soignants engagés dans le dispositif.

Chiffres clés des diplômés en 2024 pour les professions paramédicales

Infirmiers puériculteurs
1 008 diplômés

Auxiliaires de puériculture
5 823 diplômés



Masseurs-kinésithérapeutes
2 900 diplômés

Infirmiers
25 249 diplômés



Infirmiers anesthésistes
690 diplômés



Infirmiers de bloc opératoire
594 diplômés



Pédicures-podologues
459 diplômés



Ergothérapeutes
887 diplômés

Techniciens de laboratoire médical
81 diplômés du diplôme d'État

Manipulateurs d'électroradiologie médicale
617 diplômés du diplôme d'État



Psychomotriciens
994 diplômés



Préparateurs en pharmacie hospitalière
442 diplômés



Aides-soignants
22 514 diplômés



Ambulanciers
3 276 diplômés

Assistant de régulation médicale
873 diplômés

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Cabinet de Philippe Baptiste

01 55 55 84 24

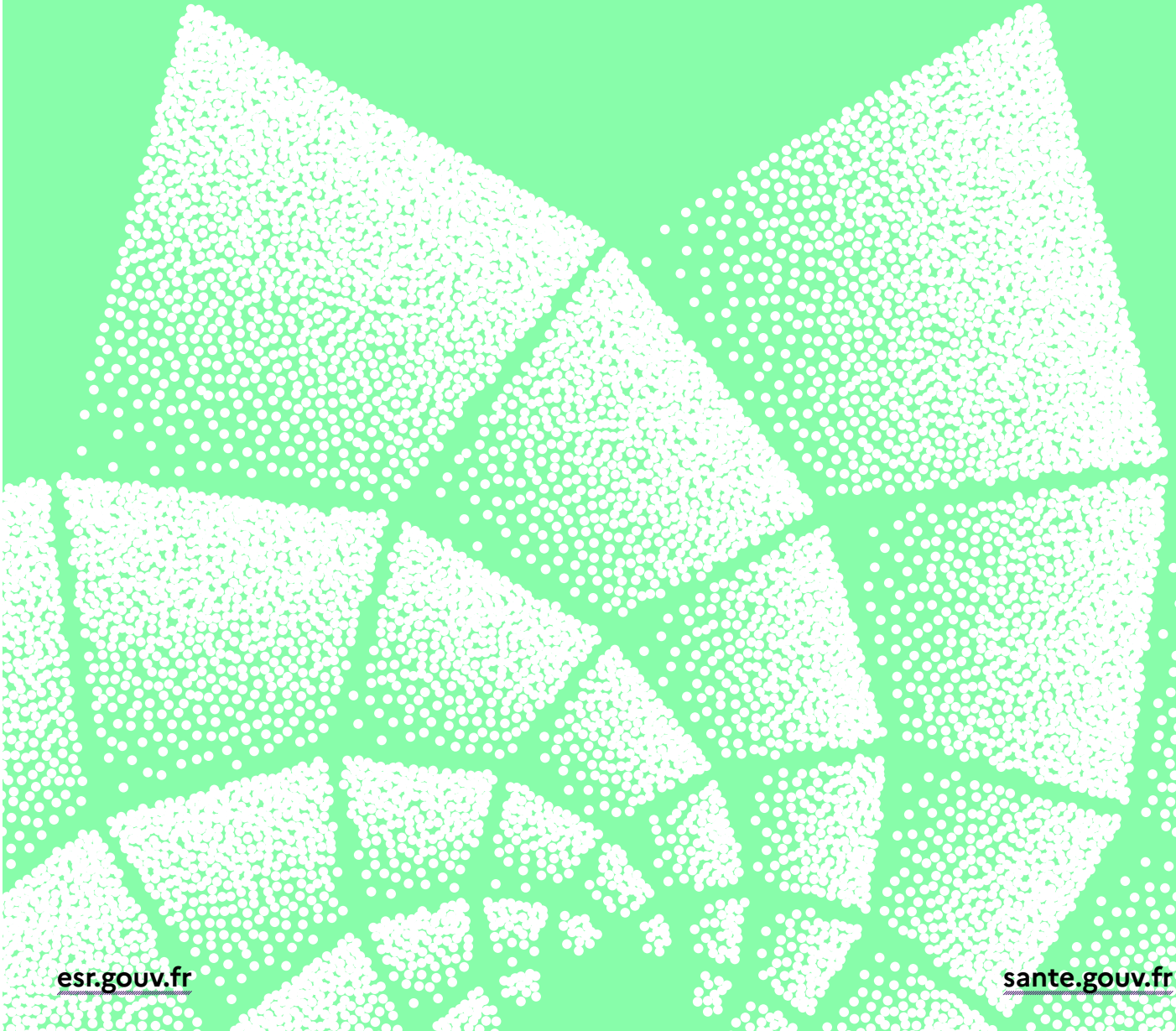
secretariat.communication@recherche.gouv.fr

Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Cabinet de Stéphanie Rist

01 87 05 97 89

sec.presse.sfaph@sante.gouv.fr



Mise en page : Dicom des ministères de la Santé, des Solidarités et du Travail — Novembre 2026 — Illustration : Garry Killian/ Magnific

esr.gouv.fr

sante.gouv.fr